

La chasse, entre passions locales et alimentation

La chasse concerne environ 25.000 chasseurs en Belgique et des centaines d'organisations de chasse. Entre régulation du grand gibier et passion saisonnière, la chasse a aussi ses détracteurs qui veulent une forêt plus accessible et une réforme de cette pratique.

JEAN-LUC BODEUX

L'automne est la saison où l'esthétique de la nature peut dévoiler tous ses charmes grâce aux majestueuses couleurs que la forêt peut nous offrir avant que l'hiver ne la déshabille. Mais l'automne forestier qui rime avec balades, champignons et brame, est aussi la saison de la chasse. Une pratique que quelques milliers d'adeptes et leurs chiens attendent impatiemment pour se retrouver durant quelques semaines entre loisir, passion, affaires et gestion du grand gibier, mais qui suscite aussi beaucoup de questions, de critiques voire de rejet pur et simple.

La chasse, ou plutôt les chasses, vu les différentes pratiques, suscite en tout cas le débat, notamment chez nos voisins français car tous les ans, les accidents se multiplient – huit personnes tuées l'an passé, des chasseurs, riverains et promeneurs, et des dizaines de blessés. Cela pose de fait question dans un pays qui compte un million de pratiquants, même si la baisse est continue depuis 15-20 ans. Actuellement, outre-Québécois, c'est les questions des techniques de chasse et de la consommation d'alcool des chasseurs... avant la chasse, qui cristallisent les prises de position citoyennes et politiques.

Chez nous, on n'en est pas là. « L'obtention du permis de chasse est très réglementée, très stricte », assure Benoît Petit, président du Royal Saint-Hubert Club, la plus importante association de défense des chasseurs, « et les accidents rarissimes. Il y a eu deux cas graves en quinze ans en Wallonie, qui concernaient les chasseurs eux-mêmes suite à une mauvaise manipulation et une glissade fortuite ».

Si la chasse est un sujet de discussions, c'est notamment parce que la forêt devient de plus en plus une zone de loisirs divers. Certains souhaiteraient limiter, voire interdire la chasse le dimanche pour que les autres pratiques s'y déroulent en toute sécurité. D'autres points sont régulièrement évoqués et analysés comme le nourrissage en forêt et la limitation des populations. Un collectif d'associations prône par ailleurs un « stop aux dérives de la chasse » (lire ci-contre). Un débat sera d'ailleurs porté devant le parlement wallon ce 8 novembre. La thématique n'est donc pas neutre et les chasseurs le savent.

La chasse en légère augmentation de pratiquants

Comme pour beaucoup d'autres matières, la chasse est régionalisée en Belgique. Elle est interdite en Région de Bruxelles-Capitale depuis 1980, et pratiquée différemment ailleurs, les dates d'ouverture n'étant pas les mêmes en Flandre et en Wallonie. La chasse concerne environ 25.000 personnes en Belgique, dont 18.000 titulaires de permis en Wallonie. Mais les Flamands peuvent venir chasser en Wallonie moyennant l'obtention de ce permis – ils seraient 4.000 à 5.000 – tandis que les chasseurs français ne peuvent plus venir chez nous avec leur certificat de chasse. « Il y a une légère augmentation », note Benoît Petit, « à la différence de la France qui a connu un fort exode rural. Avec nos voisins, on est aussi dans un autre monde à beaucoup de niveaux, notamment en termes de permis et de techniques, la législation française étant beaucoup plus souple notamment pour les positions de chasse – chez nous, on ne peut tirer qu'à l'extérieur de la zone de battue, au contraire de la France ».

Et chez nos voisins, le nombre d'espèces chassables est beaucoup plus large, dont un certain nombre d'oiseaux qui sont pourtant sur la liste des espèces en déclin. Certains oiseaux des marais frontaliers d'Harchies, protégés chez

nous, se font abattre s'ils ont le malheur de passer la frontière... Ces derniers mois, le président de la République Emmanuel Macron a aussi régulièrement autorisé le retour de chasses dites « traditionnelles » (chasse à la glu, etc.), chaque fois mises à mal par le Conseil d'Etat suite à des recours introduits par des défenseurs de la nature.

La battue est la chasse la plus pratiquée

La chasse la plus « populaire » en Wallonie est la battue, avec rabatteurs ou traqueurs et chiens. Elle vise à faire sortir le gibier qui se cache dans les sous-bois denses, parfois couverts de ronces et de genêts, où le sanglier adore se terrer. Dans certains territoires de chasse, la « poussée silencieuse » est de mise depuis quelques années, notamment en Région germanophone, sur 1.300 ha en forêt d'Anlier, à St-Michel Frey et, depuis cette année, la moitié du temps, dans le camp militaire de Marche-en-Famenne. Avec la « poussée », le chasseur attend que le gibier passe, sans chiens ou presque, et sans rabatteurs. C'est une chasse plus paisible, plus respectueuse pour le gibier. Plus patiente et indécise aussi pour le chasseur. « Tous les modes de chasse sont bons tant que c'est appliqué au terrain », poursuit Benoît Petit. « La poussée silencieuse convient à certains endroits, là où la forêt est bien dégagée. A Anlier, le DNF a d'ailleurs bien dû accepter quelques chiens pour aider car cela ne fonctionnait pas. Et à Marche, les soumissions ont été bien plus faibles quand il a été question de poussée silencieuse... »

Pour le reste, on parle de chasse à l'approche – on chasse seul, sans chien, et on va à la rencontre du gibier – et à l'affût – le chasseur est sur un point fixe comme un mirador –, cette dernière étant permise toute l'année pour le sanglier. Mais c'est l'automne qui est la période la plus propice, hors des saisons de reproduction, quand il n'y a plus de feuilles, quand il fait moins chaud, un facteur sanitaire important pour conserver les bêtes abattues. Et puis la période du gibier dans les restaurants a ses limites. « Après le nouvel an, les marchands ne veulent plus acheter car c'est moins vendable », poursuit Benoît Petit. « Un sanglier abattu en été ne se vend pas et c'est d'autant plus compliqué que la législation sanitaire interdit de vendre en dehors des ateliers agréés qui ne sont plus que sept en Belgique. On ne peut vendre en direct à un particulier ou un restaurant. C'est un gros problème pour les chasseurs alors qu'on nous demande de tuer plus et que les importations de viande des pays de l'Est, de Nouvelle-Zélande et des élevages espagnols prennent de plus en plus de place dans les grandes surfaces... »

En Belgique, on estime que trois quarts du gibier abattu est revendu sur le marché du gibier, le dernier quart revenant aux chasseurs et rabatteurs. « Mais les prix actuels sont dérisoires », estime Benoît Petit. « Le kilo de carcasse de sanglier se vend environ 80 cents – cela dépend du poids de base de l'animal –, celui du chevreuil est à 3-4 euros – c'était 8 euros il y a vingt ans – et le cerf et la biche entre 3,5 et 4 euros. »

S'il y a 18.000 chasseurs en Wallonie, la chasse est organisée par territoires. La Wallonie compte 50 conseils cynégétiques qui gèrent environ 3.000 organisations de chasse, les conseils étant notamment responsables de la coordination et de la gestion des chasses et des quotas sur le terrain. Chaque organisation loue les territoires de chasse (50 ha minimum en Wallonie) aux communes, aux CPAS, à l'Etat, la Région, la Province, voire à des particuliers. Il s'agit généralement de baux de 9 ou 12 ans, et les propriétaires fixent les prix d'adjudication indexés chaque année et le cahier de



En France, les accidents de chasse se multiplient, en Belgique, ils sont rarissimes.

© PIERRE-YVES THIENPONT.



Les accidents sont rarissimes en Belgique. Il y a eu deux cas graves en quinze ans en Wallonie, qui concernaient les chasseurs eux-mêmes suite à une mauvaise manipulation et une glissade fortuite

Benoît Petit
Président du Royal Saint-Hubert Club



charges. Dans les communes forestières, cela représente des rentrées non négligeables. A Libin par exemple, les 6.000 ha de forêt divisés en 20 lots de chasse assurent un revenu d'environ 540.000 euros par an, soit 5 % du budget, alors que la vente de bois en rapporte 1,8 million. Ceci dit, le bénéfice n'est pas net si on tient compte des dégâts aux plantations dus au broutage du gibier. Chasser a donc un coût, mais cela varie fortement d'une chasse à l'autre, selon le caractère plus ou moins giboyeux du territoire. Si l'on garde l'exemple de Libin, en plus des 540.000 euros qui reviennent à la commune, les chasseurs doivent verser à la Région 230.000 euros de précompte. S'ajoutent ensuite le permis (une taxe annuelle de 223 euros) et les assurances (une RC en cas de blessure envers des tiers ou pour des accidents de circulation causés par le gibier). Les chasseurs doivent en outre prévoir d'indemniser sur fonds propres les agriculteurs en cas de dégâts aux cultures, suite à une loi de 1961 qui les rend responsables, au contraire de la Flandre. Des négociations ont lieu avec les syndicats agricoles pour fixer un tarif moyen, mais évolutif en fonction du marché des céréales par exemple. Il faut aussi payer les rabatteurs – une petite centaine d'euros par jour.

On comprend dès lors que les locataires de chasse cherchent des associés ou actionnaires de chasse pour participer à la cagnotte et partager les frais. Cela peut aller de 150 à 1.000 euros par jour et par chasseur, notamment dans les grandes chasses où celui qui a tué une biche ou un cerf devra en plus payer sa bête au prix fort. Dans les petites chasses, c'est différent. « Les gens invités par les actionnaires paient au chapeau », note Marc Fouss, président de la chasse d'Attert. « Ils mettent ce qu'ils veulent, selon le site de chasse. On chasse 11 fois sur les 2.500 ha que je loue. Il y a des petites battues, des moyennes et des grandes, le nombre de chasseurs passant de 12 à 35. On n'effectue aucun nourrissage mais on doit régulièrement verser des indemnités aux agriculteurs. Cela se fait à l'amiable dans 99 % des cas. »

alimentation Du gibier apprécié par les consommateurs

JULIEN BOSSELER

La consommation de gibier frais a reculé de quasi 16 % en volume cette année, comparativement à 2016, indiquait récemment le bureau d'études GfK au *Soir*, parce qu'il est davantage apprécié par les 65 ans et plus que par les ménages plus jeunes. « C'est une viande qui fait peur car elle paraît difficile à cuisiner, alors qu'il n'en est rien », admet Gérard Enthoven, patron de la Maison Protin à Chiny et de Condroz Gibier à Ciney, deux enseignes spécialisées dans le gibier belge sauvage. Cela dit, les produits de terroir retrouvent grâce aux yeux de certains jeunes gastronomes, notamment grâce à l'attrait médiatique pour la cuisine. Et même si la tradition du gibier a pris du plomb dans l'aile, elle reste vive. « Les amateurs sont toujours au rendez-vous quand démarre la saison. Parmi eux figurent des enfants et des petits-enfants de nos plus anciens clients », assure Pierre Pétré, dont la maison spécialisée en volaille et en gibier est active à Uccle depuis plusieurs générations.

Les musts de saison, qui s'étend de septembre à janvier ? Assurément le sanglier, le chevreuil et d'autres cervidés (biche, faon, cerf) gambadant dans les forêts ardennaises, avant de tomber sous les balles des chasseurs et de finir en filets, en civets ou en rôtis. « Nous nous fournissons à la source, à savoir lors de chasses », explique Gérard Enthoven, chantre d'une viande locale, saine, de qualité. Et, bien sûr, respectant les normes sanitaires imposées par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afscsa). « Avant que nous puissions charger les bêtes dans nos véhicules frigorifiques, un organisateur spécialement formé pour cela doit attester que le gibier était en bonne santé avant d'être abattu », explique Gérard Enthoven. « Puis, avant et après les avoir dépiautées, les bêtes sont inspectées par un